

COMMENT CREER UN COLLEGE DU SCOUTISME FRANÇAIS ?

➤ Pour créer un collège du Scoutisme Français, il faut

- définir la **zone géographique** concernée (ville, région, département..)
- au **minimum 3 associations** membres présentes sur le territoire défini
- élire un **bureau collégial** comprenant un délégué (pour une période d'un an), un secrétaire et un trésorier
- se procurer, remplir et renvoyer au Scoutisme Français le **formulaire de Demande de Création de Collège** (joint à cet envoi)

Ce formulaire est ensuite soumis au Conseil National, qui valide (ou non) la création du collège, et renvoie un **formulaire d'Autorisation de Création de Collège**.

➤ **Pour l'ouverture d'un compte bancaire**, il est OBLIGATOIRE de contacter le trésorier national de la fédération pour les modalités à suivre. Le compte devra être ouvert dans une agence de la BRED.

NOTA : **Le président et le trésorier de la fédération doivent avoir la signature sur le compte du collège et donnent pouvoir au trésorier du collège.**